

# CHAPITRE 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

« Démocratie » est le nom de l'organisation politique fondée sur le gouvernement direct du peuple (demos en grec) née à Athènes au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque se pose à nouveau la question de la place du peuple dans le gouvernement, la démocratie directe n'est plus possible. Il faut alors penser aux conditions et aux formes de la représentation, ce qui suscite de nombreux débats, notamment en France.

## **Cours. La démocratie à Athènes aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. (p. 36-37)**

**Comment la démocratie directe fonctionne-t-elle à Athènes ?**

### **I La naissance de la démocratie au début du V<sup>e</sup> siècle**

#### **A - Le cadre de la cité**

La cité, polis en grec, est une forme d'organisation politique née dans la Grèce antique à partir du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Elle est d'abord une communauté d'hommes libres, les citoyens. L'exercice du pouvoir y est structuré par un conseil, une assemblée (ecclésia) et des magistrats.

Les cités ont un territoire souvent modeste, formé de villes, de villages et de campagne. Le territoire de la cité athénienne, l'Attique, dont Athènes est la capitale, est exceptionnellement grand avec 2 500 km<sup>2</sup>.

#### **B - Les réformes de Clisthène : l'égalité politique**

Au VI<sup>e</sup> siècle, la cité d'Athènes connaît une crise politique et de fortes tensions sociales. Ces troubles se soldent par le rejet à la fois de la tyrannie et de l'oligarchie. Vers 508 av. J.-C., Clisthène, un homme politique athénien, crée les dèmes et les tribus et réforme l'exercice de la politique. Les 500 membres du Conseil (la Boulè) sont désormais tirés au sort pour un an dans chaque tribu.

Les réformes de Clisthène assurent un pouvoir égal à tous les citoyens, chacun d'eux exerçant tour à tour des responsabilités politiques. La cité devient un espace

politique égalitaire dans lequel chaque citoyen obéit aux lois qu'il a conçues et respecte les institutions au sein desquelles il a exercé ou exercera une fonction.

### **C - Les guerres et la consolidation de la démocratie**

Le pouvoir de l'éclésiase se renforce lors des guerres médiques, qui opposent au début du V<sup>e</sup> siècle les Grecs aux Perses. Réunie désormais régulièrement, elle contrôle, par vote à main levée, les choix politiques et militaires (élection des stratèges, construction d'un port ou d'une flotte de guerre).

Les victoires d'Athènes suscitent la confiance dans le régime démocratique. La cité, défendue par les citoyens-soldats riches comme pauvres, s'enorgueillit d'avoir vaincu les Perses à Marathon (en 490) et à Salamine (en 480).

## **II Une démocratie directe**

### **A - Des citoyens minoritaires et privilégiés**

La citoyenneté est un privilège qui donne des droits. Ces droits sont politiques (participer à la vie politique, élire et être élu), juridiques (isonomie) et économiques (accès à la propriété). Pour acquérir la citoyenneté, les jeunes Athéniens doivent effectuer l'éphébie et prêter serment de défendre la cité. À partir de la réforme de Périclès en 451, il faut être né de deux parents athéniens pour pouvoir être citoyen.

Un citoyen frappé d'atimie perd tout ou partie de ses droits. C'est le cas s'il déserte, vole ou dégrade des biens publics. Les contrôles de la citoyenneté sont très stricts et les sanctions lourdes en cas de fraude.

Les citoyens ne forment que 10 à 15 % de la population athénienne, soit 30 000 à 40 000 personnes. Dans de rares cas, pour compenser les pertes de guerre ou récompenser des services rendus à la cité, la citoyenneté est accordée à des étrangers.

## **B - La participation des citoyens aux institutions**

La démocratie implique la participation de tous les citoyens aux institutions. Chacun peut voter les lois à l'assemblée, réunie 40 fois par an sur la colline de la Pnyx. L'égalité est assurée par le tirage au sort : 500 conseillers sont désignés à la Boulè, et 6 000 juges pour les tribunaux. Sur les 700 magistrats, seuls les plus importants comme les stratèges sont élus, les autres sont tirés au sort.

Une indemnité, le *misthos*, est mise en place afin de faciliter la participation à la vie politique. La plupart des charges étant annuelles et non cumulables, tous les citoyens ont dû, sans doute, exercer au moins une fois une fonction dans leur vie.

## **C - Les composantes diverses de la citoyenneté**

Le statut social implique des formes de participation diverses à la vie politique. Les riches citoyens sont élus aux magistratures les plus importantes et doivent financer des réalisations civiques (entretien de navire, représentation théâtrale...). Les citoyens les plus modestes participent activement à la vie politique : ils votent à l'ecclésiastion, exercent les magistratures tirées au sort et contrôlent les magistrats qui peuvent être condamnés à l'ostracisme.

L'ensemble de la cité se rassemble lors des fêtes religieuses. Quelle que soit leur condition sociale, les citoyens, et plus largement tous les habitants d'Athènes,

participent ainsi aux Panathénées, les fêtes en l'honneur d'Athéna.

### **III L'invention du débat politique**

#### **A - La rhétorique au service de la démocratie**

L'art oratoire occupe une place considérable dans la vie de la cité. Les multiples prises de parole et interventions populaires à l'agora montrent l'importance que les Athéniens accordent aux débats politiques. L'art de bien parler et de convaincre est enseigné dans les écoles de rhétorique que fréquentent les jeunes gens riches.

Le théâtre, essentiel dans la vie des Athéniens, est aussi le lieu de l'éloquence. Les dramaturges Eschyle ou Euripide font l'éloge d'Athènes et de ses vertus politiques. Les comédies d'Aristophane en ridiculisent les travers et en pointent les dangers.

#### **B - La démocratie critiquée**

Les critiques de la démocratie s'amplifient au IV<sup>e</sup> siècle. Certains penseurs, comme le philosophe Platon, ont de sérieux doutes sur les capacités du peuple et préféreraient voir un petit nombre d'hommes compétents diriger seuls la cité.

La rhétorique est suspectée de dangereuses dérives. Platon pointe le risque de la démagogie, de la toute-puissance d'orateurs professionnels cherchant plus à flatter leur auditoire qu'à servir l'intérêt collectif.

## **Cours. Athènes, une démocratie limitée (p. 38-39)**

**Quelle est la place des non-citoyens dans la démocratie athénienne ?**

### **I Une participation restreinte pour les Athéniennes**

#### **A - Une dépendance juridique**

Les femmes athéniennes conservent toute leur vie le statut de mineures. Elles sont soumises à la tutelle d'un homme de leur famille (père, époux, oncle), sans droit politique, exclues du droit d'intenter une action en justice ou du droit de propriété.

Une fois mariées, leur rôle est avant tout domestique : elles doivent s'occuper de la bonne marche de la maison, de l'organisation du travail des esclaves.

Ces responsabilités leur procurent parfois une réelle indépendance matérielle. C'est le cas dans les familles riches où les femmes gèrent des biens importants. Les femmes pauvres, en l'absence de leur mari, peuvent même être amenées à travailler. La présence des femmes sur l'agora montre qu'elles ne sont pas enfermées dans leur maison.

#### **B - Les éléments d'une citoyenneté au féminin**

Le terme « citoyenne », politis, existe, même s'il est peu utilisé. Il correspond à une reconnaissance du statut des femmes nées de deux parents athéniens. Enfant, la fille de citoyen est présentée rituellement en plusieurs occasions par son père à la famille et aux voisins du dème. Lorsqu'elle est donnée en mariage, vers 14 ans, une cérémonie exprime à nouveau solennellement la reconnaissance de sa qualité de fille de citoyen.

Ce statut donne aux femmes un rôle politique, celui de transmettre la citoyenneté aux enfants. Il leur donne des devoirs (notamment conjugaux et religieux). En cas de manquement, les femmes peuvent, comme les citoyens, être frappées d'atimie et se voir interdire la participation aux fêtes religieuses et aux sacrifices.

### **C - Plusieurs formes de participation**

Par les fêtes religieuses, les femmes et les filles de citoyens sont intégrées de façon active à la vie de la cité. Elles jouent par exemple un rôle central lors des Panathénées en l'honneur d'Athéna : les ergastines, jeunes filles appartenant aux familles de riches citoyens, donnent en offrande à la déesse le voile qu'elles ont brodé toute l'année. Les femmes contribuent ainsi à la cohésion de la cité.

Certaines célébrations sont même réservées aux femmes. Seules les épouses de citoyens peuvent ainsi prendre part aux Thesmophories, fêtes en l'honneur de Déméter, déesse de la fécondité : pendant 3 jours, les femmes restent sur la Pnyx, lieu de l'assemblée, puis font des sacrifices et un banquet financés par les citoyens les plus riches. Enfin, lors de la fête en l'honneur de Dionysos, l'épouse d'un magistrat, donnée symboliquement en mariage au dieu, préside les cérémonies au nom de la cité.

Plusieurs pièces d'Aristophane ont pour sujet des femmes. Dans L'Assemblée des femmes (392 av. J.-C.), l'auteur imagine les femmes prenant le pouvoir pour sauver la cité. Par la provocation et la dérision, Aristophane interroge ainsi le fonctionnement de la démocratie.

## **II Exclusion et intégration des non-citoyens**

### **A - Des métèques aux obligations nombreuses**

Les métèques sont les étrangers résidant à Athènes. Originaires généralement d'autres cités grecques, ils sont souvent artisans ou commerçants. Avec leurs familles, ils sont environ 40 000. Exclues des droits politiques, ils ont cependant accès à la justice et peuvent participer aux processions lors des fêtes religieuses. Ils ont le droit de posséder des biens mobiliers et des esclaves, mais il leur est interdit, sauf décision spéciale, de posséder de la terre, privilège réservé aux citoyens.

Ils sont cependant soumis à des obligations qui les font participer à la vie et à la défense de la cité. Certaines sont financières (impôt personnel, liturgies pour les plus riches), d'autres militaires : les riches métèques servent comme hoplites, les pauvres comme rameurs.

Parfois proches des Athéniens, les métèques les plus fortunés deviennent des personnalités en vue. C'est le cas de Lysias, l'un des plus célèbres orateurs d'Athènes. Lors de la crise qui voit la tyrannie l'emporter durant quelques mois à la fin du V<sup>e</sup> siècle, Lysias met son argent et son éloquence au service de ses amis démocrates. C'est d'ailleurs après cette crise qu'est discutée, en vain, la proposition d'accorder la citoyenneté à tous les étrangers ayant combattu pour la démocratie.

## **B - Les esclaves, indispensables à la démocratie directe athénienne**

Cité esclavagiste comme toutes les sociétés antiques, Athènes compte plus de 110 000 esclaves. Hommes, femmes et enfants, ils forment près de la moitié de la population de l'Attique. Le plus souvent, ce sont des étrangers, puisque depuis Solon au VI<sup>e</sup> siècle, les Athéniens ne peuvent plus être réduits en esclavage.

Juridiquement, les esclaves n'ont aucun droit. Ils n'ont ni famille, ni possessions. Leur vie dépend de leur maître qui peut les vendre, les louer, les laisser en héritage, et théoriquement dispose sur eux du droit de vie et de mort.

Les esclaves ont une place importante dans la vie de la cité. Ils assurent en effet l'essentiel du travail dans l'agriculture, les mines, les chantiers de construction publique, l'artisanat et le commerce, qui font la puissance économique d'Athènes dans le monde méditerranéen. Ils laissent ainsi aux citoyens, surtout les plus riches, le temps de s'occuper des affaires politiques.

1 000 à 2 000 « esclaves publics » gèrent les administrations. Ils organisent le tirage au sort des juges, gèrent les archives, tiennent les comptes de certaines magistratures ou encore sont chargés de la police. Par de telles missions et bien que sans pouvoir y participer, les esclaves contribuent à assurer le bon fonctionnement de la démocratie athénienne.

## **Jalon. Le métier de citoyen dans une démocratie directe (p. 40-41)**

**Au début du V<sup>e</sup> siècle, les Athéniens mettent en place un régime politique original, fondé sur l'égalité des citoyens et leur participation directe aux prises de décision et à la vie de la cité. Cette citoyenneté active est cependant réservée à une minorité de la population de la cité.**

## **Doc 1 p. 40 : La participation aux institutions**

Dans la démocratie, le droit politique est l'égalité, non pas d'après le mérite, mais suivant le nombre. Cette base du droit une fois posée, il s'ensuit que la foule doit être nécessairement souveraine, et que les décisions de la majorité doivent être la loi ; car on part de ce principe, que tous les citoyens doivent être égaux. Aussi, dans la démocratie, les pauvres sont-ils souverains à l'exclusion des riches, parce qu'ils sont les plus nombreux, et que l'avis de la majorité fait loi. [...] Tous les citoyens doivent être électeurs et éligibles. Toutes les magistratures doivent être tirées au sort, ou du moins toutes celles qui n'exigent ni expérience ni talent spécial. [...] Tous les citoyens doivent être juges dans toutes les affaires. [...] L'assemblée doit être souveraine sur toutes les matières. Et il faut faire en sorte que tous les emplois soient rétribués : assemblée, tribunaux, magistratures.

Aristote, Politique, fin de l'IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

## **Doc 2 p. 40 : Le contrôle des magistrats**

**Aristide est l'un des stratèges qui a participé à la victoire de Marathon contre les Perses en 490 av. J.-C.**

Le surnom de Juste avait fait d'Aristide pendant quelque temps l'objet de la bienveillance générale ; il finit par lui attirer l'envie [...]. Les habitants de l'Attique se rassemblèrent de toutes parts dans la ville, et condamnèrent Aristide à l'ostracisme, cachant sous une crainte affectée de la tyrannie l'envie qu'ils portaient à sa gloire.

[...] Voici, pour en donner sommairement l'idée, la manière dont on procédait.

Chacun prenait une coquille sur laquelle il écrivait le nom du citoyen qu'il voulait bannir, et la portait dans un endroit de la place publique fermé circulairement d'une cloison de bois. Les magistrats comptaient d'abord le nombre des coquilles qui s'y trouvaient ; et, s'il y avait moins de six mille votes exprimés, il n'y avait pas lieu à ostracisme. Après cette opération on mettait à part chacun des noms, et celui dont le nom était écrit sur un plus grand nombre de coquilles était banni pour dix ans tout en conservant la jouissance de ses biens.

Plutarque, Vies parallèles, I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

#### **Doc 4 p. 41 : Une critique de la démocratie**

L'Étranger d'Élée [porte-parole de Platon] – Un nombreux assemblage de gens, quels qu'ils soient, ne saura jamais s'approprier assez parfaitement une telle science [celle du gouvernement] pour être capable d'administrer une cité avec intelligence ; c'est, au contraire, à un petit nombre [...] qu'il faut demander de constituer l'unique régime politique [juste] [...]. Suppose donc que nous prenions après délibération la décision de ne permettre ni au médecin ni au capitaine d'un navire de commander en maître à qui que ce soit [...] ; puis de nous réunir en assemblée et de permettre aux non-spécialistes, aux gens de tous métiers, de donner leur avis, en ce qui concerne la navigation et les maladies, sur la manière d'utiliser, à l'égard des malades, les remèdes et les instruments de médecine, et bien entendu aussi de manœuvrer les navires et les instruments de marine [...].

Socrate le Jeune – Ah ! ce que tu viens de dire là est déconcertant, ma parole !

Platon, Le Politique, IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C, trad. Léon Robin, © Gallimard.

## **Doc 5 p. 41 : Les femmes dans la cité**

À travers les fêtes civiques, comme les Panathénées<sup>1</sup> dédiées à Athéna où chacun a un rôle à jouer, se fonderait la communauté. Dans la grande procession des Panathénées, chacun a une place bien précise : les citoyens mènent le cortège, mais des citoyennes aux rôles bien distincts sont tout autant présentes, pour former, aux yeux des dieux et des spectateurs, une cité ordonnée. [...] L'une des fêtes les plus importantes de la cité, les Thesmophories en l'honneur de Déméter<sup>2</sup>, est réservée aux femmes. La participation aux pratiques religieuses apparaît comme essentielle dans la définition de la citoyenneté et a pour corollaire de reconnaître aux femmes un statut de citoyenne.

Romain Guicharrousse, « Être citoyen et citoyenne dans l'Athènes classique », L'Histoire/Mondes sociaux, 27 novembre 2018.

1. Panathénées : fêtes données chaque année en l'honneur d'Athéna, protectrice d'Athènes.

2. Déesse des moissons, de la fertilité.

## **Dossier. L'art oratoire au service de la démocratie (p. 42-43)**

**En instaurant un régime fondé sur la délibération des citoyens, les Athéniens donnent un rôle central à l'éloquence, qu'elle soit politique, judiciaire ou théâtrale. Ils ont ainsi développé un véritable art oratoire, enseigné dans les écoles de rhétorique, qui suscite des inquiétudes par la puissance qu'il donne à ceux qui le maîtrisent.**

## **Doc 1 p. 42 : Les vertus de l'art oratoire**

**Isocrate (436-338) fut l'un de plus célèbres orateurs de l'Attique. Le discours de ce défenseur de la démocratie invite les Grecs à mettre fin à leurs guerres et à se réunir sous l'autorité d'Athènes.**

Ce sont eux [les Athéniens] qui ont fait fleurir l'éloquence à laquelle nous aspirons tous, et que nous ne voyons qu'avec jalousie chez ceux qui la possèdent. Ils savaient sans doute que, grâce à la parole qui le distingue des animaux, l'homme se voit le chef et le souverain de la nature. [...] Ils comprenaient que c'est surtout la facilité de s'exprimer qui fait d'abord distinguer l'homme instruit de l'ignorant ; qu'une éducation libérale reçue dès l'âge le plus tendre, dont les effets ne s'annoncent ni par la bravoure, ni par les richesses, ni par les autres présents de la nature ou de la fortune, se fait remarquer principalement par le mérite du langage, signe manifeste des soins qui ont formé notre jeunesse ; ils voyaient enfin, qu'avec le don de la parole, on a de l'autorité dans son pays et de la considération dans tous les autres. Ainsi pensaient les Athéniens : aussi notre ville a-t-elle surpassé tous les peuples du monde dans l'éloquence et dans la philosophie.

Isocrate, Panégyrique, vers 380.

## **Doc 2 p. 42 : Art oratoire et démocratie**

De fait le peuple exerçait une forme de contrôle informel au cœur même des institutions de la cité : à la tribune de l'assemblée, les orateurs devaient composer avec les réactions parfois brutales et imprévisibles du demos. À l'assemblée ou dans les tribunaux, le peuple n'hésitait pas à manifester bruyamment sa désapprobation, voire à chahuter les orateurs en dépit ou à cause de tout leur art rhétorique.

Brouhaha, applaudissements, protestations, sifflets, rires : les orateurs étaient bien souvent confrontés au chahut, comme l'attestent maints plaidoyers des orateurs attiques. Ce bruissement inarticulé pouvait neutraliser n'importe quel discours si persuasif fut-il. Même l'orateur hors norme qu'était Périclès fut confronté aux lazzis de la foule.

Vincent Azoulay, « Athènes, citoyenneté et démocratie au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. », La Documentation photographique, n° 8111, 2016, © Dila.

#### **Doc 4 p. 43 : La dénonciation des démagogues**

LE CHARCUTIER. – Veux-tu me dire comment, moi, marchand de boudins, je puis devenir un jour ce qui s'appelle un personnage ?

PREMIER SERVITEUR. – Mais c'est justement pour cela que tu vas le devenir parce que tu n'es qu'un propre à rien, un chevalier du soleil, un audacieux coquin. [...]

LE CHARCUTIER. – Mais mon bon, je n'ai pas fait d'études. Je connais mes lettres, et encore, tant bien que mal.

PREMIER SERVITEUR. – Voilà ton seul défaut, de les connaître « tant bien que mal ». Pour gouverner le peuple, il ne faut pas un homme pourvu d'une bonne culture et d'une bonne éducation. Il faut un ignorant doublé d'un coquin. [...]

LE CHARCUTIER. – Eh bien, l'oracle<sup>1</sup> me plaît. Mais je ne vois pas comment je serai capable de gouverner le peuple.

PREMIER SERVITEUR. – Rien de plus bête. Ne cesse pas de faire ce que tu fais. Tu n'as qu'à tripatouiller les affaires, les boudiner toutes ensemble, et quant au peuple, pour te le concilier, il suffit que tu lui fasses une agréable petite cuisine de mots. Pour le reste, tu as ce qu'il faut pour le mener, à savoir une voix de canaille, une origine misérable, des manières de vagabond. Je te dis que tu as tout ce qu'il faut pour la politique.

Aristophane, Les Cavaliers, 424 av. J.-C.

1. Ici, message délivré par une personne qui se fait porte-parole des dieux.

## **Cours. Participer ou être représenté ? Les hésitations du XIX<sup>e</sup> siècle français (p. 44-45)**

**Comment les différents régimes du XIX<sup>e</sup> siècle envisagent-ils la participation du plus grand nombre à la vie politique ?**

### **I 1815-1848 : une période de faible représentation politique**

#### **A - L'âge du suffrage censitaire**

Le retour de la monarchie en 1814 s'accompagne d'une reconnaissance des libertés publiques (opinion, religion, presse) et du régime représentatif. La Charte constitutionnelle partage en effet le pouvoir entre le roi et deux assemblées, dont la Chambre des députés, élue.

Les libéraux imposent leur conception du suffrage censitaire. À l'image de Benjamin Constant (Jalon p. 46-47), ils sont attachés à la souveraineté nationale, mais pensent que seule une élite de l'argent ou des talents est capable de décider. L'adoption du vote censitaire marque le rejet de la démocratie. Il n'y a ainsi que 100 000 votants en 1815 et 170 000 après la révision de la Charte en 1830, sur une population de 34 millions d'habitants.

#### **B - La question de la participation du plus grand nombre**

Certains libéraux s'interrogent pourtant sur l'opportunité d'élargir le droit de vote. En effet, les progrès de l'alphabétisation et l'essor de la presse encouragent les débats politiques et favorisent la politisation des Français.

Le rôle des classes populaires dans l'espace public et politique s'affirme.

La Révolution de 1830, qui a renversé Charles X, puis les insurrections urbaines (Lyon en 1831, Paris en 1832) le montrent. Ces formes de souveraineté populaire sont soutenues par les républicains (Ledru-Rollin, Arago) et par les premiers socialistes (Blanqui), pour qui le suffrage universel et la République sont les conditions de la démocratie.

La Seconde République qui naît en février 1848 adopte le suffrage universel masculin et abolit l'esclavage dans les colonies. Pour les républicains modérés, les libéraux et les conservateurs, le droit de vote ainsi étendu rend illégitime toute insurrection : aussi, quand un soulèvement ouvrier éclate à Paris en juin 1848, il est noyé dans le sang par le gouvernement républicain. Malgré leurs revendications, les femmes restent exclues de la citoyenneté.

## **II La démocratie sans libertés : le Second Empire (1852-1870)**

### **A - Un régime autoritaire**

L'expérience républicaine se referme avec la proclamation de l'Empire en 1852. Napoléon III fonde un régime autoritaire : les libertés publiques sont suspendues, la presse est étroitement surveillée, la censure frappe à nouveau et de nombreux républicains comme Victor Hugo sont contraints à l'exil.

Le suffrage universel masculin est maintenu, mais il est contrôlé. Le jeu démocratique est faussé par la pratique des candidatures officielles, par le climat de pression et d'intimidation qui accompagne chaque élection. Les plébiscites sont surtout l'occasion d'obtenir l'adhésion des citoyens au régime.

## **B - Les mesures libérales des années 1860**

Les oppositions libérales, républicaines ou socialistes renaissent peu à peu. Sous la pression de critiques multiples, le régime évolue dans les années 1860, la vie politique et parlementaire se ranime. Le droit de coalition cesse d'être un délit en 1864, les libertés de presse et de réunion sont reconnues en 1868.

En 1869, les élections voient le succès des républicains, notamment dans les villes. Gambetta est ainsi élu sur un programme qui revendique la démocratie réelle et un suffrage libre. Mais ce sont la guerre contre la Prusse en 1870 et la défaite militaire qui provoquent la chute de l'Empire.

## **III La représentation politique sous la III<sup>e</sup> République**

### **A - La Commune, un idéal de démocratie directe**

La III<sup>e</sup> République est proclamée le 4 septembre 1870. La menace prussienne et l'occupation d'une partie du territoire entraînent de profondes divisions dans le pays. Alors que le gouvernement d'Adolphe Thiers, réfugié à Versailles, négocie la paix, les Parisiens qui veulent continuer le combat élisent une nouvelle municipalité en mars 1871, la Commune.

À majorité socialiste, la Commune de Paris s'érige en gouvernement local et autonome. Elle met en place une république laïque et sociale (école gratuite, assistance, protection du travail) et poursuit l'idéal de démocratie directe. En mai 1871, l'offensive des troupes gouvernementales met fin dans le sang à la Commune.

## **B - La III<sup>e</sup> République, une démocratie libérale**

Durant la décennie 1870, les républicains gagnent peu à peu toutes les institutions politiques. Par les élections désormais libres, ils acquièrent la majorité à la Chambre des députés, au Sénat, et enfin occupent la présidence de la République avec Jules Grévy en 1879.

Les libertés de presse, d'opinion, de religion sont réaffirmées. Les libertés syndicale (1884) et d'association (1901) sont reconnues. Journaux, syndicats et partis politiques contribuent aussi à structurer et à exprimer dans l'espace public la diversité des opinions.

## **C - La démocratie inachevée**

L'idéal démocratique est ainsi sans cesse discuté et repensé au XIX<sup>e</sup> siècle. Des femmes revendiquent l'égalité des droits civils et politiques, mais l'examen d'une loi en ce sens est repoussé en 1909.

La question de la représentation de certains groupes est aussi posée. Jean Jaurès s'interroge par exemple sur les moyens de représenter et d'intégrer les ouvriers à la République. Enfin, le statut des populations de l'Empire colonial interroge le caractère prétendument universel des principes républicains.

## **Jalon. Participer ou être représenté ? Le point de vue de Benjamin Constant et des libéraux (p. 46-47)**

**Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les libéraux comme Benjamin Constant exercent une influence déterminante sur la vie politique. Leurs réflexions sur les moyens de fonder un régime représentatif garantissant les libertés se confrontent aux aspirations à une participation politique fondée sur l'égalité.**

## **Doc 1 p. 46 : Les libertés modernes**

[La liberté] c'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer ; de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir, sans en obtenir la permission, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies.

Benjamin Constant, De la liberté des Anciens comparée à celle des  
Modernes, 1819.

## **Doc 2 p. 46 : La question des droits politiques**

Il n'existe au monde que deux pouvoirs, l'un illégitime, c'est la force ; l'autre légitime, c'est la volonté générale. Mais en même temps que l'on reconnaît les droits de cette volonté, c'est-à-dire la souveraineté du peuple, il est nécessaire [...] d'en déterminer l'étendue. [...] La souveraineté du peuple n'est pas illimitée [...]. Ceux que l'indigence<sup>1</sup> retient dans une éternelle dépendance et qu'elle condamne à des travaux journaliers, ne sont ni plus éclairés que les enfants sur les affaires publiques, ni plus intéressés que les étrangers à la prospérité nationale. Il faut donc une condition de plus que la naissance et l'âge [pour exercer les droits politiques]. Cette condition c'est le loisir indispensable à l'acquisition des lumières, à la rectitude du jugement. La propriété seule assure ce loisir : la propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques.

Benjamin Constant, Principes d'économie politique, 1815.

1. Grande pauvreté.

## **Doc 4 p. 47 : Le règne des capacités**

**Guizot est ministre sous la monarchie de Juillet. Il fait adopter en 1833 une loi qui rend obligatoire l'entretien d'une école primaire par commune.**

C'est là la perfection de notre gouvernement, que les droits politiques, limités [...] à ceux qui sont capables de les exercer, peuvent s'étendre à mesure que la capacité s'étend. Et telle est en même temps l'admirable vertu de notre gouvernement qu'il provoque sans cesse l'extension de cette capacité, qu'il va semant de tous les côtés les lumières politiques, l'intelligence des questions politiques, en sorte qu'au moment même où il assigne une limite aux droits politiques, à ce moment il travaille à déplacer cette limite, à l'étendre, à la reculer et à élever la nation entière.

François Guizot, discours à la Chambre des députés, 5 mai 1837.

## **Doc 5 p. 47 : La question du suffrage au début du XIX<sup>e</sup> siècle**

Jusqu'en 1847 la revendication du suffrage universel reste très minoritaire, circonscrite à de petits noyaux républicains. Les socialistes eux-mêmes sont loin d'en faire un cheval de bataille privilégié et les libéraux les plus avancés se contentent de revendiquer un élargissement progressif de l'électorat. [...] En France la démocratie comme participation populaire à la décision politique a été marquée de façon indélébile par l'expérience révolutionnaire. Durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le suffrage du nombre reste lié à des images de désordre, à des scènes d'émeutes, à des procédures expéditives.

Pierre Rosanvallon, François Guizot et la culture politique de son temps,  
Fondation Guizot-Val Richer, « Hautes études »,  
coédition Gallimard Le Seuil, 1991.

## **Dossier. L'impossible participation politique des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle (p. 48-49)**

**Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, des femmes luttent contre le statut de mineures qui leur est imposé, forgé par les préjugés et institutionnalisé par le Code civil. Le combat des féministes en faveur de la représentation politique des femmes reste pourtant inachevé au XIX<sup>e</sup> siècle.**

## **Doc 1 p. 48 : La femme au XIX<sup>e</sup> siècle, une paria**

Jusqu'à présent, la femme n'a compté pour rien dans les sociétés humaines. Qu'en est-il résulté ? Que le prêtre, le législateur, le philosophe, l'ont traitée en vraie paria<sup>1</sup>. Pour elle, point de fonctions dans l'Église, point de représentation devant la loi, point de fonctions dans l'État. [...]

Le législateur lui a dit : – Femme, par toi-même tu n'es rien comme membre actif du corps humanitaire ; tu ne peux espérer trouver place au banquet social. – Il faut si tu veux vivre, que tu serves d'annexe à ton seigneur et maître, l'homme. – Donc jeune fille, tu obéiras à ton père ; mariée, tu obéiras à ton mari, veuve et vieille on ne fera plus aucun cas de toi. [...] Voilà, depuis six mille ans que le monde existe, comment les sages des sages ont jugé la race femme. Une aussi terrible condamnation et répétée pendant six mille ans, était de nature à frapper la foule, car la sanction du temps a beaucoup d'autorité sur la foule.

Flora Tristan, L'Union ouvrière, Paris, 1844.

1. Personne méprisée, exclue.

## **Doc 2 p. 48 : Une candidature féminine en 1849**

**Au lendemain de la révolution de février 1848, le droit de vote est reconnu aux hommes. Certaines militantes cherchent à faire reconnaître aussi ce droit aux femmes.**

Inspirée et dirigée par le sentiment du droit et de la justice, nous avons accompli un devoir en réclamant le droit de prendre part aux travaux de l'Assemblée législative. [...] Et c'est avec une conviction profonde que, dans toutes les réunions électorales où l'on nous a accordé la parole, nous avons proclamé ce grand principe de l'égalité civile et politique des deux sexes. [...] Si les hommes ne veulent la liberté que pour les hommes, pour les plus forts, ils auront toujours la tyrannie. [...] Nous affirmons que la Constitution serait en contradiction avec les principes sur lesquels elle est basée si elle n'acceptait pas toutes les conséquences de ces principes et s'opposait à leur application. La Constitution de 1848 a légalement aboli les privilèges de race, de caste et de fortune [...] mais le privilège de sexe est resté sous-entendu dans cette Constitution qu'il sape dans sa base parce qu'il est la négation des principes sur lesquels elle est fondée.

Jeanne Deroin, Campagne électorale de la citoyenne Jeanne Deroin,

1849.

#### **Doc 4 p. 49 : L'exclusion des femmes**

Deux types d'arguments sont ordinairement avancés [pour écarter les femmes] : celui de la nature et celui de l'utilité sociale. Fragiles, faibles, perpétuelles malades de leur corps, sensibles, [...] les femmes sont vouées à la reproduction maternelle et ménagère, totalement disqualifiées dans la politique, qui est le domaine de l'art de la volonté sereine et du jugement raisonnable. Seconde série d'arguments : l'utilité de la mère, éducatrice, gérante du foyer, garante du quotidien, [...] tellement plus importantes que la loi, disent ceux qui célèbrent la « puissance » des femmes. Au point que, conscientes ou persuadées de leur pouvoir, bien des femmes consentent à leur rôle et désinvestissent le politique, que seule une minorité, ardente et croissante, revendique. C'est toute l'histoire du féminisme.

Michelle Perrot, « La Révolution a réitéré la division des sexes »,  
Libération, 26 août 1997.

## **Points de vue. Pourquoi la Commune de Paris, expérience de démocratie directe, a-t-elle échoué ? (p. 50-51)**

### **Doc 1 p. 50 : L'exercice de la démocratie directe en 1871**

Pour le peuple agissant du Paris de 1871, être son propre maître, c'était s'autogouverner. On le voit dans l'exercice quotidien par ceux d'en bas de leur petit pouvoir local, au club, dans leur bout de quartier. S'affirme, de manière un peu désordonnée et souvent naïve, une volonté populaire de participation politique immédiate. [...] On connaît assez bien le travail qu'effectuèrent les comités du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> arrondissements. Jean Baptiste Clément, l'administrateur efficace du 18<sup>e</sup>, raconte dans la Revanche des Communeux ses contacts avec des délégations populaires, par exemple contre l'insuffisance du décret sur la restitution des objets engagés au Mont-de-Piété<sup>1</sup> et comment il s'en est fait l'écho à l'assemblée communale. L'essentiel des réformes projetées par la Commune s'est accompli – c'est là le fait le plus original – par initiative locale. [...] La Fédération de la Garde nationale relève [en particulier] de la démocratie directe. Les statuts de la fédération du 3 mars prévoient pour les cadres de la Garde l'élection, avec mandat donné et possible révocation : « Il n'y aura plus [...] de chefs imposés, mais des agents constamment responsables et révocables à tous les degrés du pouvoir. »

Jacques Rougerie, intervention au Petit Palais le 13 mai 2011, dans le  
cadre du cycle de conférences

« La Commune de 1871, une histoire vivante ».

1. Organisme de prêt sur gage pour les plus pauvres.

## **Doc 4 p. 51 : Pas de révolution sans les femmes**

**L'auteure, André Léo, interpelle l'état-major de la Commune qui refuse la présence des femmes dans les zones de combat.**

Il faudrait cependant raisonner un peu : croit-on pouvoir faire la révolution sans les femmes ? Voilà 80 ans qu'on l'essaie et qu'on n'en vient pas à bout. La première révolution leur décerna bien le titre de citoyenne ; mais non pas les droits. Elle les laissa exclues de la liberté, de l'égalité. [...] Quand trouvera-t-on que cela a assez duré ? Quand l'intelligence des républicains s'élèvera-t-elle jusqu'à comprendre leur principe et leur intérêt ? Ils demandent que la femme ne soit plus sous le joug des prêtres ; et il leur déplaît de la voir libre-penseuse. Ils veulent bien qu'elle ne travaille pas contre eux, mais ils rejettent son concours dès qu'elle veut agir. Pourquoi cela ? [...] C'est que beaucoup de républicains – je ne parle pas des vrais – n'ont détrôné l'empereur et le bon Dieu que pour se mettre à leur place. Et naturellement, dans cette intention, il leur faut des sujets, ou tout au moins des sujettes.

(Victoire Léodile Béra, dite) André Léo, *La Sociale*, 8 mai 1871.

## **Doc 5 p. 51 : Les singularités de la Commune**

La Commune a été critiquée par certains de ses propres membres et de la base de ses partisans pour avoir fonctionné en pratique beaucoup trop comme un gouvernement ordinaire – « gardant toute la bureaucratie, changeant seulement les hommes ». Mais c'est ce qui en faisait en grande partie sa force. Beaucoup de non-révolutionnaires lui obéissaient précisément parce qu'elle était un gouvernement tandis que la plupart de ses partisans semblent avoir été satisfaits d'avoir eu, pour la première fois, un gouvernement réel qui était de leur côté. Beaucoup de gens pauvres pouvaient à peine y croire. Les responsables les plus efficaces, insistaient pour qu'on fasse preuve de prudence, de réalisme, d'esprit de responsabilité et de modération à la fois comme étant la seule manière de survivre et par nécessité de donner l'exemple de ce que devait être une révolution moderne. [...] Elle est restée un événement parisien isolé à l'exception de soulèvements brefs dans quelques villes françaises : en un contraste frappant avec 1848, 1830 et bien sur 1789, elle n'inspira aucun soulèvement révolutionnaire à l'étranger.

Robert Tombs, Paris bivouac des révolutions, la Commune de 1871,  
Libertalia, 2014.